Bulletin Municipal

Commune de Giroussens

Septembre 2022

Associations

Voirie

Travaux

Informations

VILLE ET MÉTIERS D'ART

Le mot du maire

La rentrée se profile après un été ensoleillé et des températures très élevées. Même si pour les vacances, cette situation est plutôt « agréable », le manque d'eau risque d'être important dans les mois à venir. Tout ceci doit nous interroger sur nos habitudes en les remettant en question et en oeuvrant pour le climat. La municipalité en est consciente et va en tenir compte pour les projets futurs.

De nombreux aménagements sont en réflexion, d'autres en étude et certains en cours. L'enfouissement du réseau d'assainissement au niveau du lavoir du château est, par exemple, dans sa phase finale et les difficultés liées à la découverte de nombreux ossements ont été levées. Nous allons poursuivre par une étude sur l'aménagement de la place Saint Roch, au centre du village.

Au cours du 1er trimestre de chaque année, les élus et les services communaux travaillent de concert à l'élaboration du budget primitif. L'édition 2022 ne déroge pas à cette règle. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements, en témoignent les chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :
  - Résultat 2021 : + 106 902.56 € et résultat cumulé de + 268 339.24 €
- Section d'investissement :
  - Résultat 2021 : - 78 673.10€ et résultat cumulé de + 551 526.37 €

Ce résultat négatif en investissement s'explique car des versements de subventions sont en attente alors que les travaux sont lancés et les factures payées. En effet les organismes financeurs payent sur factures acquittés.

Tous nos efforts réalisés pour mener une gestion saine et rigoureuse du budget de la commune ne sont pas vains. Nous allons poursuivre dans cette voie.

L'actualité internationale de ce début d'année 2022 nous a rappelé que la paix n'est pas un acquis. Pour répondre à l'aide d'urgence et soutenir le peuple ukrainien, la commune s'est mobilisée et a organisé plusieurs collectes de dons matériels. Vous avez été nombreux à y participer et je vous remercie pour cet élan de solidarité sans précédent.

Les élus municipaux ont souhaité également prévoir la possibilité d'accueillir une famille Ukrainienne dès que possible et un de nos algeco a été restauré et adapté pour l'accueil d'une famille.

Merci à nos employés communaux, qui ont permis d'assurer le suivi des collectes et les travaux d'aménagement de ce logement.

Le personnel communal est composé d'une équipe de sept personnes, les agents des écoles n'en font plus partie car les écoles ont été transférées à l'Agglomération Gaillac Graulhet en 2017.

Mme Fuentes ayant fait valoir ses droits à la retraite, Mme Laborie a été recrutée pour le poste de Secrétaire Générale, à partir du 11 juillet.

Je remercie Mme Fuentes pour tous les services qu'elle a apporté à la commune durant 41 ans.

Maintenant, une nouvelle équipe est en place et vous pouvez compter sur nous, élus et agents, pour assurer un développement réfléchi à notre commune.

Les animations ont repris dans la commune. C'était un moment très attendu et la municipalité soutient les associations dans leurs actions. Elles nous permettent de nous retrouver tous ensemble pour partager de bons moments festifs avec joie et bonheur. Je peux vous assurer que les élus du conseil municipal seront au côtés des bénévoles que je remercie par avance.

Gilles TURLAN
Maire de Giroussens
Conseiller Départemental du Tarn

Les activités reprennent !

Carnaval, le 2 avril

Remise des cartes d'electeur.ice.s, le 10 avril

Concert à l'église, le 23 avril

Vide grenier, le 26 mai (Photo : © - Vide grenier Giroussens 2022 - Frédéric Campain)

Marché des potiers, 4,5 & 6 juin

Fête de la musique, le 16 juin

Commissions

Travaux et projets

Les agents communaux ont suivi et mené à bien de nombreux travaux d'entretien ces six derniers mois. Vous trouverez dans ces images quelques exemples de réalisations. Certains projets sont en actuellement en phase de réflexion. Par exemple, ci-dessous, le projet de création de 14 logements à loyers modérés porté par Tarn Habitat sur le terrain communal situé au-dessus de l'école.

JANVIER
Réfection trottoir village
Voirie

Projet Tarn Habitat

Réfection salle Saint-Louis

Mise en place d'un point numérique accessible à tous (APC)

Sécurisation de l'accès à l'école

FEVRIER

Hydrocurage des fossés

Pose de coussins berlinois à la promenade du parc.

MARS
Pose coussins berlinois et zone 30
Promenade du parc et autres
Nettoyage platanes entrée village

AVRIL
Rénovation algeco mairie
Travaux voirie Payssel
Sécurisation Chemin des Crabariés

La Selve

130.000€
C'est le montant de l'ensemble des travaux de voirie engagés au printemps par la commune pour la réfection des routes de notre village

JUIN
Fleurissement et aménagement de la place de la Mairie.

Informations

Radars pédagogiques

Deux radars pédagogiques appartenant à la commune ont été dégradés et ne sont plus utilisables. Ils ont été retirés du bord des routes.

D'autres panneaux d'indication clignotants (attention enfants) ont également subit des dommages volontaires.

La commune a porté plainte et l'auteur de ces dégradations a été identifié, la procédure est en cours.

La municipalité souhaite que la justice fasse preuve de sévérité car ces incivilités, au-delà du préjudice financier pour la commune d'environ 7 000 € à 8 000 €, nous empêchent de signaler des risques et donc mettent en danger les Giroussinais.

Plan local d'urbanisme

Alors que le Plan Local d'Urbanisme était en cours de finalisation, avec l'élaboration du PLU minute avant présentation aux personnes publiques associées, les services de l'Etat ont signalé à la commune qu'il convenait de revoir la phase de diagnostic environnemental et agricole.

En début d'année, nous avons donc repris et actualisé ces deux documents, qui dataient de plusieurs années.

Le bureau d'étude URBACTIS qui accompagne la commune prévoit que le PLU va suivre les différentes étapes finales en cours d'année et devrait être adopté dès le printemps 2023.

Cependant la loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets" d'Août 2021 a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031.

En clair, cela signifie que le rythme national de l'artificialisation des sols doit être tel que, sur la décennie à venir, la consommation totale d'espace observée soit inférieure à la moitié de la consommation totale observée sur la décennie écoulée.

L'application de cette loi est très complexe, que ce soit au niveau national ou local.

Pour notre commune, il est nécessaire de repenser, dans des délais serrés, notre politique d'aménagement et donc notre Plan Local d'Urbanisme pour tenir compte des nouveaux éléments imposés par cette loi.

Nettoyage citoyen

Le Conseil Municipal Jeune a organisé le samedi 19 mars 2022 un nettoyage de notre commune dans la convivialité.

Cette action citoyenne et pédagogique, à l'identique de l'édition 2021 s'est déroulée sous deux slogans "le plastique c'est pas fantastique, recycler c'est magnifique !" et "les déchets sauvages, c'est pas vraiment sage !". Ces jeunes de 8 à 12 ans, élus le 16 Octobre dernier, souhaitaient agir pour l'environnement dans leur commune.

De nombreux participants se sont retrouvés sur 7 parcours, initiés au départ de la place de la Céramique en cette journée ensoleillée du printemps.

Le SMICTOM, partenaire de cette action, avait fourni les sacs pour les déchets recyclables (canette aluminium, carton, verre etc.), les conteneurs pour les divers flux et organisé la pesée et l'évacuation de ces déchets.

Le même constat : des déchets se retrouvent dans la nature, volontairement ou involontairement, et encore des dépôts sauvages, pourtant interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Rappel de la règlementation

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135€.

Deux mètres cubes collectés

Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5ème classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende.

Cette journée de balades s'est terminée par un goûter Place de la Céramique, tous les participants étaient contents d'avoir passé un moment en famille ou entre Giroussinais mais force est de constater l'impact de la pollution humaine.

Prêts de vélos électriques

Face au succès de l'opération de prêt de vélo électrique l'année dernière, le conseil municipal a décidé de renouveler le prêt de vélos aux habitants de la commune dans le cadre du plan vélo de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

En 2021, plus d'une douzaine d'habitantes et d'habitants de tous âges ont utilisé ces vélos pour se balader ou aller au travail. Certains ont même passé le pas et vont désormais au travail à vélo, électrique ou non !

De juillet à décembre, deux vélos électriques seront donc disponibles à la mairie. Ils peuvent être empruntés pour la semaine afin de vous permettre d'expérimenter l'usage du vélo sur vos déplacements domicile travail, pour effectuer vos petites courses ou votre marché ou bien pour découvrir notre village et les communes environnantes sous un nouvel angle. Venez vous aussi découvrir ou redécouvrir le plaisir de la petite reine !

Les dossiers de prêt sont à récupérer en mairie.

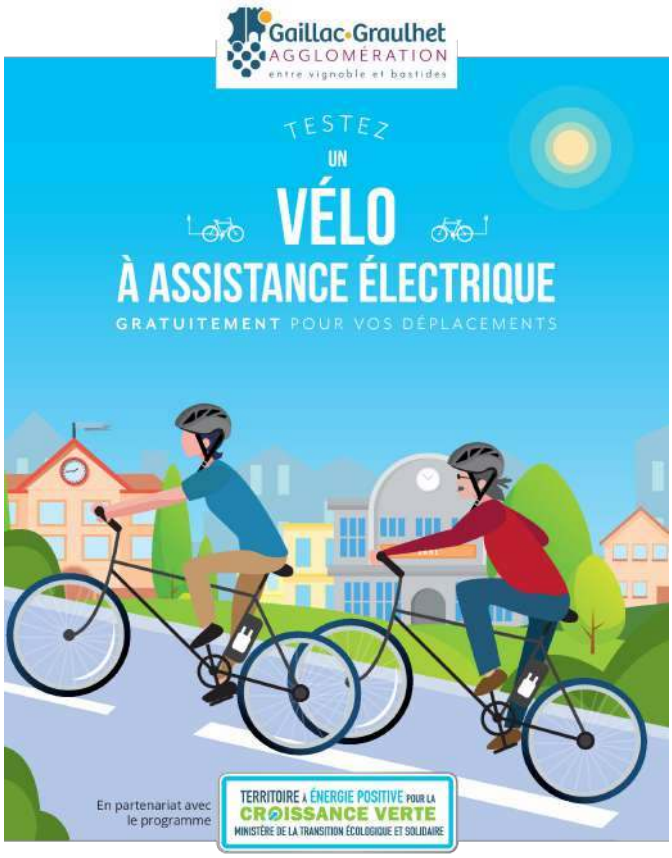

MODALITÉS DE PRÊT ET RÉSERVATIONS
RENSEIGNEMENTS DANS VOTRE MAIRIE

Borne pour voiture électrique

Une borne de recharge électrique a été installée sur la place de la céramique pour la recharge des véhicules électriques.

D'un puissance maximale de 7,2KW, elle permettra aux habitants de recharger leur véhicule mais aussi d'augmenter l'attractivité touristique du village. En effet, la pause pour faire le plein d'électrons pouvant parfois prendre un peu de temps, les voyageurs pourront visiter notre joli village et auront de quoi se rafraichir ou se restaurer.

Pour plus d'informations sur les tarifs et puissances de recharge, rendez-vous sur :

https://reveocharge.com/fr/tarifs/

Conseil Municipal Jeune

Après une année de mise en place et de découverte de leur mandat, les Conseillères Municipales Jeunes se sont mises au travail pour proposer l'un de leur projet : une boîte à livres.

Les séances de travail ont été intenses et les questions nombreuses. Elles explorent l'ensemble des facettes de la gestion d'un projet : le planning, le budget, la fabrication…
Le projet sera présenté en janvier en Conseil Municipal devant les adultes.

Toutes les Conseillères Municipales Jeunes se sont largement impliquées et sont motivées pour mener à bien ce projet. Il permettra aux Giroussinais de bénéficier d'échanges de lectures et de discussions sur les livres, BD et magazines que chacun d'entre nous mettrons à disposition.

Pour que cette boîte à livres fonctionne, nous aurons besoin de vous tous. Le principe est simple : que vous l'ayez aimé ou pas, vous mettez un livre dans cette boîte

pour qu'il soit lu par d'autres et de votre côté, vous pouvez emprunter un livre.

Une fois lu, vous le remettez en place pour en faire profiter le plus grand nombre !

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce projet et de son inauguration par nos Conseillères Municipales Jeunes.

Adressage

La commune de Giroussens procède à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations.

Cette action municipale répond à l'amélioration de votre sécurité (service d'urgence, Pompiers, Police, Gendarmerie), à l'efficacité des services (la Poste, ERDF, INSEE) grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise et va permettre le déploiement de la fibre optique directement chez l'habitant.

Toutes les voies ont fait l'objet d'une dénomination par délibération du Conseil municipal sur proposition d'un groupe de travail. Le numéro correspond à une distance arrondie depuis le village ou le carrefour du changement de voie.

Un courrier vous parviendra courant deuxième semestre pour vous indiquer votre nouvelle adresse et la démarche à effectuer auprès de vos expéditeurs. Les plaques de numéro pour chaque habitation, offertes par la mairie, vous seront distribuées et les panneaux de voies seront mis en place par les services techniques d'ici la fin de l'année 2022.

Les nouveaux panneaux ont été reçus et permettront de remplacer les panneaux existants.

Commission extra-municipale Aménagement et cadre de vie

La commission s'est réunie le mardi 2 mai 2022, ce qui marque le retour des activités après les recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le covid 19 .

La commission extra municipale "Aménagement et cadre de vie" a pour but de permettre à des bénévoles de participer à l'aménagement et l'embellissement du cadre de vie des giroussinais. (chemins de randonnée, petit patrimoine, etc,...)

Chaque rassemblement se fait dans la convivialité et le plaisir de se retrouver. Pour les personnes qui seraient intéressées, vous pouvez vous adresser à la mairie.

Activités du printemps

Le 14 mai 2022, nous nous sommes attachés à finir le balisage et le piquetage de différents endroits des chemins de randonnée.

Le 21 mai 2022, nous avons procédé au nettoyage et à l'accessibilité du calvaire du CHRIST route de bel air.

Le 18 juin 2022, nous avons changé notre programme initial dû aux fortes chaleurs. Nous nous sommes rabattus sur la continuité des travaux de nettoyage du calvaire et de l'entretien de la haie et du débroussaillage près de la salle de la Boulonnette.

Photo : © - Nettoyage des sentiers Giroussens 2022 - Frédéric Campain

CCAS

Maison partagée

A l'initiative du CCAS de Giroussens, un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir à l'opportunité de créer une maison partagée adaptée aux besoins de nos aînés.

Ce groupe de travail est constitué de membres du CCAS, d'habitants de Giroussens, de professionnels de santé, de représentants d'association d'aide à la personne, d'un acteur de l'action sociale d'une commune voisine. Il est accompagné par deux animatrices de l'ADEFPAT.

Après plusieurs mois de réflexion, de visites et de recherches, nous avons imaginé un lieu, au centre du village, où il y aurait des logements individuels pour les séniors, mais aussi pour des personnes plus jeunes ainsi que des espaces communs.

Rompre l'isolement et la solitude en offrant des espaces personnels et des espaces de rencontre sont le socle de cette réflexion.

Nous avons maintenant besoin de vous présenter cette étude et entendre vos suggestions et attentes afin de l'enrichir pour avancer dans notre réflexion.

Nous vous proposons de vous rencontrer
le samedi 24 septembre
à partir de 14h30
sous le préau de l'ancienne école primaire.

Il sera possible de venir vous chercher à domicile.

Cette demi-journée d'échange s'adresse à tous les Giroussinais.

Octobre Rose

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche

L'an passé, le CCAS en lien avec le club de Gymnastique de Giroussens avait organisé une manifestation dans le cadre d'Octobre Rose.

Nous renouvelons cette année cette opération le 2 octobre 2022 au matin.

Retenez cette date et venez participer à cette noble cause.

Information

Nous vous rappelons que les membres du CCAS restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives. Vous pouvez prendre RDV auprès du secrétariat de mairie.

Empiétement des végétaux sur la voie publique

Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :
•Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
•Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

Quelles sont les distances à respecter suivant le type de voie ?

Routes départementales et communales
On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :
- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.

Chemins ruraux
Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

Le pouvoir de police du maire

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le maire de la police municipale, qui a pour objet « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment (…) tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements (…) ».

Le maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

La jurisprudence précise que le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police, et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

En cas de non respect de de la réglementation, le maire peut rédiger un procès-verbal en qualité d'officier de police judiciaire, sous la direction du procureur de la République (article 12 du Code de procédure pénale).

À défaut d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectués d'office par la Commune , après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais du propriétaire

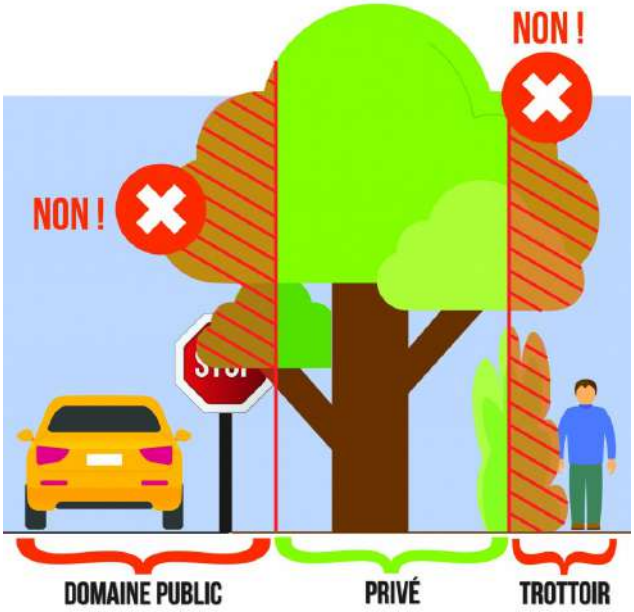

Solidarité Ukraine

Dès le début de la guerre en Ukraine, la municipalité a souhaité mettre en place une collecte de produits de première nécessité afin de les acheminer en Ukraine par le biais de certaines associations Tarnaises.
Un appel aux dons a été lancé et les Giroussinais ont répondu présents.

Certaines associations comme l'ASG (Foot de Giroussens) ont également effectué leur propre collecte et ont déposé en Mairie d'autres objets et produits de première necessité indispensables pour ces civils Ukrainiens.
La municipalité a décidé également de restaurer un bâtiment modulaire et a proposé à la préfecture du Tarn de loger une famille Ukrainienne. Au moment de la rédaction de cet article, la préfecture n'a toujours pas donné suite.

Merci à tous les habitants qui se sont mobilisés pour venir en aide à ce peuple dans le besoin.

Centre de Céramique Contemporaine de Giroussens

Depuis le 1er janvier 2022 le CCCG – Centre de Céramique Contemporaine de Giroussens – est revenu dans le giron communal. ***Dans ce cadre, nous sommes heureux d'informer les Giroussinais que l'entrée du centre leur est désormais gratuite. Une carte annuelle vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile. Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.***

Cette année Nicole Benne a fait valoir ses droits à la retraite et nous avons recruté Mélanie Grimond pour la remplacer.

En 2021 nous aurions dû fêter les 20 ans du Centre. La crise sanitaire nous en a empêchés. Nous avons décidé de reporter cet événement à cette année et nous vous donnons rendez-vous :

le dimanche 18 septembre,
dimanche de la fête de Giroussens,
vers 18h

pour partager avec nous le pot de l'amitié.

Expositions programmées pour fin 2022 :

Du 8 octobre au 31 décembre :
Oiseaux de Feu avec le Collectif National des Céramistes

Expositions programmées pour 2023

Du 11 février au 10 avril :
Salle 1 : Carte Blanche à Thierry Dupuy
Salle 2 : Marie-Laure Guerrier

Du 15 avril au 18 juin :
Salle 1 : Bijoux
Salle 2 : Benoît Pouplard

Du 24 juin au 1er octobre :
Salle 1 : Un atelier, un couple ; Hervé Rousseau et Isabelle Pannachiu
Salle 2 : Gisèle Garric

Du 7 octobre au 31 décembre :
Salle 1 : Bai Ming
Salle 2 : Kim Sangwoo

Associations

Choeur de femmes

Pour notre plus grand plaisir, nous avons repris en Septembre dernier le chemin de la salle de Saint Anatole après quasiment deux années de silence.

C'est avec beaucoup de bonheur que nous avons accueilli de nouvelles voix et retrouvé notre cheffe de chœur Tatiana Danilian.

Même si l'épidémie nous a privées de quelques répétitions et en particulier du concert de Noël, nous avons pu assurer celui du 23 avril avec enthousiasme. Le public a répondu présent et l'église de Giroussens était pleine. Nous avons présenté un répertoire varié et chanté avec deux chorales tarnaises et amies, La Ronde des Chants et Autour d'elles.

Notre groupe a donc repris son rythme de croisière, fidèle à l'esprit que voulait lui insuffler sa fondatrice Véronique Bennes, trop tôt disparue il y a quelques mois.

Le plaisir de se retrouver pour chanter reste notre ligne conductrice, la convivialité et la bonne humeur font le lien entre nous, femmes d'âges et d'horizons variés.

N'hésitez pas à venir nous voir un jeudi soir de 18h30 à 20h30 , vous serez les bienvenues !

Contacts :

- Véronique Fabriès, Présidente : 06 63 68 43 20
- Nicole Pages, Secrétaire : 06 10 45 56 93

Association Sportive de Giroussens

L'A.S.Giroussens a fêté le 25 juin 2022, avec un retard d'un an dû à la pandémie, ses cinquante saisons d'existence et puiser dans son passé les espoirs en son avenir… Le chemin a été long et parsemé d'embûches, depuis ces temps anciens où elle n'était qu'un nouveau Club, parfaitement anonyme, ignoré du landerneau et reclus, dans un écart lointain du territoire communal, sur un terrain retiré, presque caché, au confort sommaire, dont les vieilles générations de nos concitoyens, celles qui l'ont accompagné avec bienveillance, se souviennent encore… Un demi-siècle plus tard, installé au cœur du village, en dépit du déficit démographique du territoire dans lequel il évolue, il peut se targuer de réunir, sous les bannières de l'amitié et de la convivialité, dont il se réclame depuis sa création, et toutes catégories confondues, 177 licenciés parmi lesquels, et c'est sa fierté, 63 jeunes de 5 à 11 ans qui y font leurs apprentissages de l'autre…

Ceux qui, ailleurs, s'impliquent dans le monde associatif, savent l'investissement personnel que réclame, à l'heure des égoïsmes et des replis sur soi, ce bénévolat que d'aucuns se plaisent, certes, à reconnaître sans, toutefois, décider d'y sacrifier leurs loisirs… Notre Club a la chance nécessaire de pouvoir compter sur une équipe dirigeante étoffée et solidaire que n'effraient ni les tâches, ni les responsabilités de la gestion au quotidien… dont les regards extérieurs ne mesurent pas forcément les exigences… lesquels, en se focalisant sur le seul aspect purement sportif, n'évaluent qu'imparfaitement les charges organisationnelles qui rythment les saisons… Il a, aussi, le bonheur de s'appuyer sur des éducateurs diplômés rompus aux inévitables incompréhensions humaines passagères… et d'être entendu et soutenu dans ses projets par l'équipe municipale…

Le football professionnel, par ses indécences financières et les excès lamentables de ses tribunes, défraie trop souvent la chronique… Il peut arriver aussi, certes à un degré sans commune mesure, que le nôtre puisse, de par la proximité de ses installations, créer des nuisances… La jeunesse, en effet, est turbulente et il nous a été fait grief d'une musique, certaines nuits d'après match, trop dérangeante… à laquelle, conscients que le paysage urbain avait changé, nous avons mis bon ordre… comme nous avons récemment établi, en accord avec nos fidèles supporters, une charte condamnant, lors du déroulement des rencontres, toutes autres explosions que verbales… Mais nous ne saurions jamais exiger d'eux qu'ils retiennent leurs cris de joie comme leurs encouragements sonores qui, sur tous les terrains de la Région, sont les compagnons incontournables de la compétition… Ils sont, à l'instar du chien qui aboie ou de la voiture qui vrombit, ces marqueurs de la vie d'un village que chacun mesure à l'aune de sa propre sensibilité, jusqu'à les qualifier parfois d'insupportables…

Le tissu associatif de notre Commune est riche et varié et s'il peut, nous en avons conscience, bousculer quelquefois, par ses initiatives ou lors de ses manifestations, le modus vivendi de notre petite cité et, par ricochet, cette tranquillité à laquelle tout le monde aspire légitimement, il est, aussi, la preuve tangible que Giroussens n'est pas une belle endormie… et que c'est, peut être, pour cette raison que certains choisissent de s'y établir…

Gym et marche nordique

Après 2 années tourmentées durant lesquelles nous avons pu tout de même maintenir la plupart de nos cours, 2022 restera pour le club une bonne année en terme d'adhésions.
Les cours ont lieu à la salle de la boulonnette ou en extérieur (sur le city/ terrain de tennis) dès que le temps nous le permet, aux jours et horaires suivants :

Lundi 20h00 - 21h00
Mercredi 18h30 - 19h30
Jeudi 20h00 - 21h00

Nous proposons trois cours pour un large public avec trois animatrices diplômées. Les séances se composent de cardio-renforcement, pilates, abdos, step, HIIT (Entraînement fractionné de haute-intensité)...

Depuis quelques années le club a également une section marche nordique animée par Adeline qui propose à son groupe de faire du sport tout en découvrant notre belle campagne et notre magnifique forêt.

Pour l'année 2022/2023, nous vous réservons une surprise avec la création d'un nouveau cours.

Vous pouvez nous retrouver lors du forum des associations et pour Octobre rose.
Suivez nous sur notre compte FACEBOOK "Gym Giroussens".

Vous pouvez aussi contacter :
GYM Sandrine : 06.67.99.23.26
MARCHE NORDIQUE Adeline : 06.74.68.64.53

Sportivement vôtre
GYM GIROUSSENS

Etat civil

Les dates figurant ci-après ont été relevées le 20 juin 2022.

Avis de naissance

Léo	PRADELLES	né le 15 janvier 2022
Nino	LAVA	né le 27 janvier 2022
Léa	PARACUELLOS	née le 15 avril 2022
Raphael	PRAT	né le 21 avril 2022
Eva	GOMIERO	née le 22 mai 2022
Margot	MILHAU	née le 11 juin 2022

Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux nouveaux nés !

Avis de mariages

Stéphanie BROT	et	Paul JACQUIER	le 12 février 2022
Alexandrine ABRIBAT	et	Cyril BECKER	le 23 avril 2022
Amandine RAYNAL	et	Rachid DAHMANI	le 11 juin 2022

Heureux les amoureux !

Avis de décès

Les décès des personnes domiciliées hors de la commune et n'ayant plus d'adresse à Giroussens n'apparaissent pas sur les registres d'état civil et ne sont donc pas toujours portés à notre connaissance. Si le nom d'un défunt faisant partie de vos proches n'est pas mentionné ci-après, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Ginette VERDIER, née PAPAIX	décédée le 22 décembre 2021
Jacques ROUMAGNAC	décédé le 4 janvier 2022
René ILLIANO	décédé le 5 janvier 2022
Claude MEJANEST	décédé le 5 janvier 2022
Marie-Thérèse ZOTO	décédée le 19 janvier 2022
Chantal DE NUCE DE LAMOTHE, née HUGUIER	décédée le 30 janvier 2022
Yvon VIALARD	décédé le 2 février 2022
Jovo PUPOVAC	décédé le 12 février 2022
Jean-Baptiste DOVIGO	décédé le 1er mars 2022
Ernest REYNES	décédé le 2 mars 2022
Gérard GARGUILO	décédé le 18 mars 2022
Armand TUR	décédé le 14 avril 2022
Luce CASTILLON, née ASPE	décédée le 18 avril 2022
Alice GODARD, née BRUNET	décédée le 20 avril 2022
Gérard COUFFINAL	décédé le 25 avril 2022
Catherine RAYNAUD	décédée le 12 mai 2022
Jacqueline SABATIE, née PAVAN	décédée le 21 mai 2022
Marie Claude BASTIE, née FLOUTARD	décédée le 26 mai 2022

Nous présentons nos condoléances aux familles des défunts.

Informations pratiques

Accueil Mairie

Horaires d'ouverture :
Mardi : 09h00 à 12h00
Mercredi : 09h00 à 12h00
Jeudi : 09h00 à 12h00
Vendredi : 09h00 à 12h00
Samedi : 09h00 à 12h00
Permanences téléphoniques :
Les mardis et jeudis de 14h à 17h
Tél : 05 63 41 61 90

Courriel : mairie@giroussens81.fr
Site internet : www.giroussens81.fr
Facebook :www.facebook.com/giroussens81
CCAS : ccas@giroussens81.fr

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :
Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 à 12h00
Mercredi : 09h00 à 12h00
Jeudi : 09h00 à 12h00
Vendredi : 09h00 à 12h00
Samedi : 09h00 à 12h00

Tél : 05 63 33 49 20

Contacts assistantes maternelles

Pauline DJABALLAH
Educatrice Relais Petite Enfance
Responsable Lieu d'Accueil Enfants Parents
Tél. : 05 63 33 64 24
pauline.djaballah@ted.fr

Espace Enfance du Rabastinois
Tél : 05 63 33 64 24
Courriel : ram@ted.fr

Bibliothèque - Relais de Giroussens

Le mardi : 16h30 à 18h30
Le mercredi : 10h30 à 12h30 / 15h30 à 18h30
Le samedi : 10h00 à 12h30

Numéros utiles

- Ecole Maternelle : 05.63.41.63.18
- Ecole Primaire : 05.63.41.63.58
- Cantine : 05.63.41.68.95
- Pharmacie des Potiers : 05.63.41.62.54
- Centre antipoison : 05.61.77.74.47
- 39.66 : Allô Docteur
- 15 : Secours médicaux, SAMU
- 17 : Police et gendarmerie
- 18 : Incendie et secours
- 114 : Personnes sourdes ou malentendantes
- 115 : SAMU Social - SOS Sans Abri
- 119 : Enfance maltraitée
- 112 : Numéro d'urgence européen
- 116 000 : Enfants disparus
- Violences faites aux femmes : Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF) - 05.63.47.01.34 - Permanences le jeudi matin à Rabastens sur rendez-vous

Responsable de la publication : Gilles Turlan
Impression : L'imprimerie rabastinoise, en 750 exemplaires gratuits
Date de parution : Août 2022 - Distribué par les élus

© - Clichés et mise en page - Frédéric Campain